

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Versailles, le 8 juin 2020

La rectrice de l'académie de Versailles

À

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur les Directeurs académiques
des services de l'Éducation nationale

**Objet : Appel à projets pour la mise en œuvre des dispositifs École ouverte et École ouverte
buissonnière dans le cadre des vacances apprenantes**

École ouverte, école ouverte buissonnière, accueil de loisirs apprenants et colonie de vacances apprenantes : quatre offres pour que les enfants bénéficient de loisirs, se cultivent et continuent à apprendre durant cet été 2020.

L'opération *Vacances Apprenantes* dans l'académie de Versailles doit répondre aux besoins d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs au bénéfice de nos élèves après la période de confinement qu'a connu notre pays. Les enfants et les jeunes les plus privés de ces apports doivent se voir proposer une offre d'activités spécifique et renouvelée.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- permettre aux jeunes de bénéficier d'activités en collectivité suite à une période d'isolement ;
- bénéficier d'un renforcement des apprentissages au travers d'activités scolaires, culturelles, sportives, en intégrant une dimension de développement durable et d'éco-citoyenneté.

Les collectivités et les associations proposent et mettent en œuvre un *accueil de loisirs apprenant* et des *colonies de vacances apprenantes*. Ces différentes offres seront labellisées par des commissions pilotées par les préfets et les IA-DASEN qui seront réunies à cet effet.

Pour sa part l'Éducation nationale s'appuie sur le dispositif École ouverte enrichi d'une nouvelle possibilité : l'École ouverte buissonnière. Dans cet objectif, les services académiques et les DSDEN sont pleinement mobilisés pour vous accompagner dans leur mise en œuvre.

1. L'extension du dispositif École ouverte aux écoles élémentaires, collèges et lycées

Un premier appel à projets, lancé en octobre 2019 pour les vacances de l'année 2020, a permis d'identifier quatre-vingt-onze EPLE volontaires pour mettre en œuvre le dispositif École ouverte. Ce deuxième appel à projets doit permettre aux écoles élémentaires, à partir de la classe de CP, aux collèges et aux lycées qui le souhaitent d'amplifier et d'élargir l'accueil d'élèves durant cet été.

Le dispositif École ouverte repose sur un engagement volontaire des personnels. Il se déroule sur une ou deux semaines, dans la première quinzaine de juillet ou la dernière quinzaine d'août. Il est ouvert aux jeunes qui ne quittent pas leur lieu de résidence. Il a pour vocation de réduire les fractures scolaires.

École ouverte à l'école élémentaire

Le dispositif École ouverte est étendu à toutes les écoles élémentaires (à partir de la classe de CP). Un appel à projets spécifique leur sera adressé.

École ouverte au collège

Le dispositif École ouverte est étendu à tous les collèges volontaires.

Les collèges situés dans des territoires relevant de la politique de la ville sont encouragés à accueillir des élèves durant l'été.

Dans les réseaux d'éducation prioritaire, les directeurs d'écoles pourront se rapprocher des principaux de collège afin de construire un projet inter-degrés.

École ouverte au lycée

2/3

Vingt-et-un lycées de l'académie participent déjà au dispositif École ouverte. Comme pour les collèges, il est proposé à tous les lycées volontaires de s'inscrire dans le dispositif et d'en faire bénéficier leurs élèves.

Les lycées professionnels sont encouragés à participer au dispositif École ouverte, labellisé « l'été du pro ». Les élèves peuvent être accueillis dans leur établissement ou dans un lycée proposant un accès aux plateaux techniques, sous la supervision de professeurs d'enseignement professionnel de l'établissement d'accueil. Un programme spécifique au Campus de Versailles facilitera une organisation en réseau des lycées.

2. Le dispositif école ouverte buissonnière

Le dispositif École ouverte buissonnière est adossé au dispositif École ouverte. Il doit permettre aux jeunes, plus particulièrement aux collégiens, de se rendre en séjour en zone rurale soit dans un centre dédié, soit en camp itinérant sous tente. L'organisation de ces séjours peut être directement mise en œuvre par les équipes des établissements scolaires ou déléguée à des partenaires associatifs. Un descriptif de cette nouvelle action est joint en annexe.

3. L'accompagnement du dispositif École ouverte

Dans les prochains jours, des ressources que vous pourrez utiliser pour construire vos programmes École ouverte, seront mises en ligne sur un padlet dont le lien vous sera communiqué ultérieurement. Elles seront enrichies au fur et à mesure. Les partenaires de l'École et les collectivités sont mobilisés et contribueront également à alimenter ce padlet. Pour votre information, vous trouverez ci-dessous quelques exemples de ressources couvrant différents champs.

Les ressources de la Daac

La Daac proposera des activités aux écoles, collèges et lycées qui participent au dispositif École ouverte. Elles seront accessibles dans l'open agenda de l'éducation artistique et culturelle (ateliers de pratiques artistiques sur site culturel, projections de films en plein air, rencontres et ateliers avec des professionnels...). Un programme spécifique « Dire, lire, écrire et créer » sous les arbres dans les jardins et domaines patrimoniaux d'Île-de-France est en cours d'élaboration.

Le Campus de Versailles et du château de Versailles

Dans le cadre du programme d'éducation artistique et culturelle du campus de Versailles en partenariat avec le château de Versailles, plusieurs parcours seront proposés aux écoles, collèges et lycées qui participent au dispositif École ouverte (parcours « conversations dans les jardins du roi », « du potager à l'assiette », « dans les coulisses du spectacle baroque »...).

Un accompagnement spécifique « l'été du pro » pour les lycées volontaires

Chaque lycée professionnel qui le souhaite sera accompagné pour construire un dispositif attractif, professionnalisant, co-construit par l'équipe enseignante avec les différents partenaires en mode projet.

Une offre de services du conseil régional Île-de-France (« Campus d'été »)

Le conseil régional d'Île-de-France appuiera le dispositif École ouverte par la mise à disposition d'une offre de services spécifiques (dans les domaines du sport, de la culture et de l'éducation au développement durable notamment) et un financement dédié qui s'ajoutera au financement École ouverte sur la deuxième quinzaine d'août (« Campus d'été »).



4. Les moyens

3/3 Les moyens sont automatiquement attribués sur la base d'une semaine d'ouverture (au prorata de 5 jours) :

- 250 euros de prime de responsabilité (chef d'établissement ou un adjoint en collège ou en lycée), en lien avec l'organisation et la gestion administrative de la semaine ;
- 2 625 euros pour la rémunération des intervenants pour les activités réalisées devant élèves ;
- 1 500 euros pour les frais de fonctionnement.

Ces moyens sont cumulables par nature de projet ou par groupe classe de 30 élèves (les projets inférieurs au nombre de 30 élèves pourront être retenus).

Pour les EPLE, les subventions de fonctionnement sont versées directement aux collèges et lycées. La subvention pour les rémunérations est versée au lycée Robert Doisneau à Corbeil-Essonnes qui est le lycée mutualisateur pour l'académie de Versailles. Un état des services sera demandé avant le 11 septembre 2020.

D'autres ressources financières peuvent être mobilisées et sont cumulables (exemple du conseil régional Île-de-France avec son offre de service « Campus d'été »).

5. Le calendrier

Un appel à projets via un edusondage départemental est à compléter par tous les établissements scolaires volontaires **avant le 24 juin 2020** :

<https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/691562?lang=fr>

Les établissements qui avaient transmis leur appel à projets via AppliEo en octobre 2019 n'ont pas à remplir un nouveau formulaire, sauf s'ils souhaitent ajouter un projet de nature différente ou un groupe classe.

Point important. Les EPLE entrant dans le dispositif École ouvert devront signer une convention avec le lycée Robert Doisneau, après vote lors du dernier conseil d'administration de l'année.

Pour tout conseil ou toute difficulté dans la construction du programme, vous pouvez contacter :

en Yvelines : Mme Marie-Claire Duprat, DAASEN (marie-claire.duprat@ac-versailles.fr)

en Essonne : Mme Marie-Claude Fanthou, DAASEN (marie-claude.fanthou@ac-versailles.fr)

dans les Hauts-de-Seine : Mme Marie-Christine Rivet, CT-EVS (marie-christine.rivet@ac-versailles.fr)

en Val-d'Oise : Mme Valérie Dautresme, DAASEN (valerie.dautresme@ac-versailles.fr)

Pour toutes questions administratives, vous pouvez vous adresser à la DACES :

(ecole-ouverte.daces3@ac-versailles.fr).

Charline AVENEL